



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE 15 AVRIL A VINGT HEURES,

Le Conseil Municipal de Lavau-sur-Loire, dûment convoqué le 11 avril, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de Madame Claire TRAMIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 12

Présents : 10

Votants : 11

PRESENTS : Claire TRAMIER, Hervé MOINAUD, Isabelle BALBINE, Pascal PRODEAU, Stéphane MENAGER, Ann BRASSET, Christine BRETECHE, Maxence AUTHIER, Yoann DORNER, Alice DOUAUD

ABSENTS EXCUSES :

Ghislaine CHANTEAU, procuration à Claire Tramier
Eva ANDREY

Secrétaire de séance : Isabelle Balbine

➤ **APPROBATION du procès-verbal du conseil municipal du 18 mars 2024 à l'unanimité.**

➤ **Fête associative et collaborative du port**

A l'initiative de la municipalité ce weekend festif associera toutes les associations de la commune pour la mise en œuvre d'animations, du vendredi 24 mai au dimanche 26 mai. Un flyer sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres des habitants avec le détail des festivités. L'office de Tourisme, Transmad et le SBVB seront également présents sur certains moments de la manifestation. Dans le cadre du jumelage les représentants de la commune de St Eulalie en Ardèche seront présents pour découvrir le territoire.

Apéritif offert par la mairie le samedi à l'issue de l'inauguration du port, avec invitation des partenaires et officiels. Le budget estimé des dépenses municipales à l'occasion de cette manifestation est d'un montant de 3000€.

Le stationnement devra être règlementé dans le bourg, notamment avec la fermeture de l'accès à la rue du Port (matérialisation des jardinières). Signalisation des parkings à prévoir. Le terrain de football ne pourra pas être utilisé.

➤ **PLUI**

Le PLUI est toujours en cours d'élaboration, visant à déterminer les questions règlementaires sur les différentes zones et les perspectives d'urbanisation des prochaines années. Ce travail de réflexion s'achèvera cet été et sera suivi de réunions avec les habitants. Après les délais de consultation publique, le nouveau PLUI sera approuvé fin 2025, début 2026.

La commission urbanisme devra se réunir prochainement à Lavau, pour poursuivre son travail de recensement sur les bâtiments concernés par un changement de destination, s'ensuivra ensuite la thématique du patrimoine à qualifier. La Communauté de Communes Estuaire et Sillon a lancé une étude sur les zones humides et haies bocagères, demandée par le SAGE Estuaire de la Loire, qui sera également intégrée au PLUI.

➤ **Questions diverses**

Modification de la prochaine date du conseil municipal du lundi 13 mai, reportée au mercredi 15 mai à 20 heures.

Yoann Dorner est en lien avec l'association des paralysés de France et la fédération de randonnée pour la réalisation d'un circuit de promenade PMR à Lavau.

Fin de séance à 21h30.